

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 33 du 4 juillet 2014**

**PARTIE TEMPORAIRE**  
**Armée de l'air**

**Texte 20**

**CIRCULAIRE N° 4417/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC**

relative au recrutement externe de la spécialisation 5730 « infirmier diplômé d'État » - cycle 2015-2018.

*Du 11 juin 2014*

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : *écoles des sous-officiers et des militaires du rang de l'armée de l'air ; bureau « sélections et concours ».*

**CIRCULAIRE N° 4417/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC relative au recrutement externe de la spécialisation 5730 « infirmier diplômé d'État » - cycle 2015-2018.**

*Du 11 juin 2014*

NOR DE FL 1 4 5 1 0 8 0 C

---

*Références :*

Code de la défense - Partie réglementaire, IV - Le personnel militaire.  
Arrêté du 31 juillet 2009 (n.i. BO ; JO n° 181 du 7 août 2009, p. 13203, texte n° 18) modifié.  
Arrêté du 3 mars 2010 (JO n° 66 du 19 mars 2010, texte n° 39 ; signalé au BOC 20/2010 ; BOEM 331.1.2) modifié.  
Circulaire n° 2034/DEF/DRH-AA/SDGR/BR du 14 février 2013 (BOC N° 13 du 14 mars 2013, texte 6 ; BOEM 331.1.2.1).  
Avis de concours du 11 juin 2014 (n.i. BO ; JO n° 140 du 19 juin 2014, texte n° 99).  
Note n° 508249/DEF/DCSSA/RH/GRM/MITHA du 11 avril 2014 (n.i. BO).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Deux annexes.

*Texte abrogé :*

Circulaire n° 21316/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC du 28 mai 2013 (BOC N° 27 du 21 juin 2013, texte 15).

*Référence de publication :* BOC n° 33 du 4 juillet 2014, texte 20.

---

**Préambule.**

Un concours annuel sur épreuves pour une admission en 2015 à l'école du personnel paramédical des armées (EPPA) de Toulon est ouvert aux candidats et candidates civils désireux de servir dans l'armée de l'air en qualité de sous-officier « infirmier ».

Cette circulaire annuelle fixe dans ses annexes le rôle des différents organismes responsables dans l'organisation des épreuves de sélection, ainsi que le calendrier des travaux à réaliser par ces derniers.

**1. PROGRAMME DU CONCOURS.**

Le programme du concours est défini par l'arrêté du 31 juillet 2009 (A) modifié, relatif au diplôme d'État d'infirmier publié au *Journal officiel* de la République française ([www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)).

Les épreuves écrites d'admissibilité se dérouleront le mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014.

Les épreuves orales d'admission se dérouleront du lundi 1<sup>er</sup> au vendredi 5 décembre 2014.

## 2. CODE D'IMPUTATION BUDGÉTAIRE.

Les frais de déplacement pour le personnel concerné par le recrutement externe d'infirmiers seront imputés comme suit :

- libellé RBOP : EMAA ;

- code engagement : FD3AD03121 - DRH-AA Déplt ESOM - concours, sélections organisés par les ESOM.

## 3. ABROGATION.

La circulaire n° 21316/DEF/DRH-AA/ESOM/EM/BSC du 28 mai 2013 relative au recrutement externe de la spécialisation 5730 infirmier diplômé d'État - session 2014 est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
directeur adjoint des ressources humaines de l'armée de l'air,*

Didier DOUCHET.

ANNEXE I.  
**RÔLE DES DIFFÉRENTS ORGANISMES.**

**1. CENTRES D'INFORMATION ET DE RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES.**

Ils sont responsables du recueil des candidatures et de la vérification des conditions à remplir.

Les dossiers y seront déposés jusqu'au vendredi 11 juillet 2014 terme de rigueur.

Ils veilleront à obtenir, avant le 1<sup>er</sup> août 2014, les diplômes (ou relevés de notes) des candidats qui n'en auraient pas été titulaires lors du dépôt de dossier.

**2. DÉPARTEMENT ÉVALUATION AIR.**

Les départements évaluation air (DEA) sont chargés :

- de convoquer les candidats pour la visite d'aptitude médicale initiale dans les antennes d'expertise médicale initiale (AEMI) des groupements de recrutement et de sélections (GRS) rattachés, pour la métropole, ou dans les centres médicaux interarmées (CMIA) rattachés, hors métropole ;
- de faire passer les épreuves communes aux candidats jusqu'au jeudi 14 août 2014 terme de rigueur ;
- de convoquer les candidats aux épreuves d'admissibilité ;
- d'informer et de convoquer les candidats admissibles à l'épreuve d'admission ;
- d'adresser les dossiers complets des candidats déclarés admis au centre d'engagement du groupement de soutien de la base de défense (GSBdD) de Rochefort [uniquement pour les dossiers initiés avant le 3 mars 2014, date de mise en place de la nouvelle procédure « système d'information du recrutement » (SIRec) actualisée (pièces constitutives du dossier des candidats insérées dans SIRec Air)] ;
- d'adresser les dossiers médicaux des candidats déclarés admis au centre médical des armées (CMA) 50.721 de Rochefort.

**3. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR/SOUS-DIRECTION « GESTION DES RESSOURCES »/BUREAU « RECRUTEMENT »/SECTION « RECRUTEMENT NON OFFICIERS ».**

Au vu des résultats obtenus aux épreuves communes, et après étude des dossiers, la direction des ressources humaines de l'armée de l'air/sous-direction « gestion des ressources »/bureau « recrutement »/section « recrutement non officiers » (DRH-AA/SDGR/BR/SR non officiers) établit la liste des candidats retenus pour passer les épreuves d'admissibilité spécifiques au recrutement externe d'infirmiers.

Cet organisme fait parvenir cette liste à la direction des ressources humaines de l'armée de l'air/école des sous-officiers et des militaires du rang de l'armée de l'air/état-major/bureau « sélections et concours » (DRH-AA/ESOM/EM/BSC), accompagnée d'une extraction SIRec sous format excel (voir point 5.), pour le vendredi 22 août 2014 terme de rigueur.

**4. BUREAUX FORMATION ET SERVICES ADMINISTRATION DU PERSONNEL DES GROUPEMENTS DE SOUTIEN DES BASES DE DÉFENSE.**

Un personnel du bureau formation (BF) ou du service administration du personnel (SAP) du GSBdD situés en métropole et désignés centre d'examen, se rendra à l'école du Val de Grâce (EVDG) pour retirer les sujets des épreuves d'admissibilité (mise à disposition au bureau concours de l'EVDG les lundi 29 et mardi 30 septembre 2014 selon un calendrier établi par le bureau concours - 1, place Alphonse Laveran, accès en face

de la rue du Val de Grâce - Paris - rez-de-chaussée du bâtiment des Études, pièce 05).

Le retour des copies s'effectuera de la même façon, les jeudi 2 et vendredi 3 octobre 2014.

#### **5. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR/ÉCOLES DES SOUS-OFFICIERS ET DES MILITAIRES DU RANG/ÉTAT MAJOR/BUREAU « SÉLECTIONS ET CONCOURS ».**

Dès la parution de l'avis de concours, la DRH-AA/ESOM/EM/BSC fait parvenir à la DRH-AA/SDGR/BR/SR non officiers un fichier informatique excel recensant les informations nécessaires, pour l'extraction des données informatiques SIREc.

Elle établit la liste des candidats autorisés à concourir et la diffuse sur le site internet de l'école de formation des sous-officiers de l'armée de l'air (EFSOAA).

Elle procède à la désignation des centres de concours.

Au vu des résultats des épreuves d'admissibilité, la DRH-AA/ESOM/EM/BSC :

- diffuse la liste des candidats autorisés à l'épreuve d'admission sur le site internet de l'EFSOAA ;
- envoie à la DRH-AA/SDGR/BR/SR non officiers et à chaque DEA la liste des candidats déclarés admissibles ;
- transmet les relevés de notes aux candidats déclarés non admissibles.

Au vu de la liste de classement établie par le président du jury à l'issue de l'épreuve d'admission, elle :

- diffuse sur le site internet de l'EFSOAA la liste des candidats admis en liste principale (LP) et inscrits en liste complémentaire (LC) ;
- adresse un courrier à chaque candidat admis en LP et inscrit en LC ;
- assure le suivi des appels en LP et procède aux remontées éventuelles de la LC ;
- transmet les relevés de notes aux candidats déclarés non admis.

La DRH-AA/ESOM/EM/BSC transmet au centre d'engagement du GSBdD de Rochefort (par voie informatique) la liste des candidats admis en LP ou inscrits en LC. Cette liste est nécessaire à l'élaboration des actes d'engagement.

**ANNEXE II.  
CALENDRIER DES TRAVAUX À EFFECTUER.**

	RESPONSABLES.	ACTIONS.	DESTINATAIRES.	DATES D'EXÉCUTION.
1	Centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA).	Constitution des dossiers avec mention de la date de dépôt.	DEA (1).	Dès parution de l'avis de concours et jusqu'au vendredi 11 juillet 2014.
2	DEA.	Épreuves communes.	/	Jusqu'au jeudi 14 août 2014.
3	DEA.	Transmission des fiches SRec.	DRH-AA/SDGR/BR/SR non officiers.	Jusqu'au mardi 19 août 2014.
4	DRH-AA/SDGR/BR/SR non officiers.	Transmission de la liste des candidats retenus pour présenter les épreuves d'admissibilité et du fichier informatique excel.	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Jusqu'au vendredi 22 août 2014.
5	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Diffusion de la liste des candidats autorisés à concourir.	Candidats <i>via</i> internet. DEA. DRH-AA/SDGR/BR/SR non officiers	Semaine 36/2014.
6	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Désignation des centres d'examen.	Bases de défense. DEA.	Semaine 36/2014.
7	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Transmission d'un état numérique et nominatif par centre d'examen des candidats autorisés à concourir.	Formations administratives. DEA. EVDG/bureau « concours » (BC).	Semaine 37/2014.
8	DEA.	Convocation des candidats aux épreuves d'admissibilité.	Candidats.	Semaine 37/2014.
9	EVDG/BC.	Envoi des sujets pour l'outre-mer.	Formations administratives hors métropole.	Date définie par EVDG.
10	BF des centres d'examen (sauf HM).	Récupération des sujets à l'EVDG.	/	Les lundi 29 et mardi 30 septembre 2014.
11	Centres d'examen.	Épreuves d'admissibilité.	/	Mercredi 1er octobre 2014.
12	Centres d'examen.	Transmission des copies, du procès-verbal et du plan de salle :  - par porteur pour les formations administratives de métropole ;  - par chronopost pour les formations administratives hors métropole.	EVDG/BC.	Les jeudi 2 et vendredi 3 octobre 2014.
13	EVDG/BC.	Anonymat des copies et	EPPA Toulon.	Mercredi 8 octobre

		transmission.		2014.
14	EPPA Toulon.	Correction des copies et transmission des résultats.	EVDG/BC.	Du lundi 13 octobre au jeudi 13 novembre 2014.
15	EVDG/BC.	Transmission des résultats et des fichiers de relevés de notes.	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Mi-novembre 2014.
16	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Diffusion de la liste des candidats admissibles.	Candidats <i>via</i> internet. DEA. DRH-AA/SDGR/BR/SR non officiers.	Dès connaissance.
17	DEA.	Convocation des candidats à l'épreuve d'admission.	Candidats.	Dès connaissance.
18	EPPA Toulon.	Épreuve d'admission.	Candidats.	Du lundi 1er au vendredi 5 décembre 2014.
19	EPPA Toulon. EVDG/BC. DCSSA.	Réunion du jury puis communication des résultats.	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Dès connaissance.
20	DRH-AA/ESOM/EM/BSC.	Diffusion de la liste des candidats admis en LP et inscrits en LC.	Candidats <i>via</i> internet. DRH-AA/SDGR/BR/SR non officiers. DEA. Centre d'engagement du GSBdD Rochefort.	Dès connaissance.
21	DEA.	Transmission des dossiers des candidats pour élaboration des actes d'engagement.	Centre d'engagement du GSBdD Rochefort (sauf dossiers nouvelle procédure SIREC).	Dès connaissance.
22	DEA.	Dossiers médicaux.	Centre médical des armées (CMA) 50.721 Rochefort.	Dès connaissance.
23	EFSOAA/EFM.	Incorporation.	/	Janvier 2015.

(1) Dans le calendrier le terme DEA recouvre l'ensemble des départements évaluation air ainsi que les bureaux formation des formations administratives d'outre-mer.